

bles sénateurs, je prends note de la question de mon honorable collègue et je vais la transmettre à mon collègue, l'honorable Perrin Beatty.

LE PROCHE-ORIENT

LA BANDE DE GAZA—LES INCIDENTS RÉCENTS—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, puis-je demander au leader du gouvernement si le gouvernement fédéral a présenté des instances au gouvernement d'Israël au sujet des récents incidents qui ont eu lieu dans la bande de Gaza, et si le gouvernement a exhorté les autorités israéliennes à faire preuve de modération en l'occurrence?

• (1410)

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, la réponse est oui.

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, au début de la journée le sénateur Argue a déclaré qu'il voulait poser des questions à propos de la situation à Prince-Rupert. Puisque l'honorable sénateur a discuté de cette question avec le ministre en comité plénier, il considérera peut-être que les renseignements qu'il a reçus sont les plus récents qu'il soit possible d'obtenir à ce stade.

Le sénateur Corbin a également demandé auparavant qu'on réponde, comme promis, à une question concernant le développement économique du Nouveau-Brunswick, le sort réservé aux projets du gouvernement fédéral annoncés pendant la campagne électorale provinciale.

J'ai une réponse à la question du sénateur Corbin et des réponses différées à plusieurs autres. Je serai heureux de lire les réponses aux questions si les honorables sénateurs le désirent, sinon je propose qu'elles soient imprimées au compte rendu comme faisant partie de nos délibérations d'aujourd'hui.

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE—LES MESURES D'INDEMNISATION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à une question posée le 6 octobre par le sénateur Grafstein à propos des mesures d'indemnisation à l'égard des Canadiens d'origine japonaise—les mesures d'indemnisation du gouvernement.

(La réponse suit:)

Pour trouver une solution satisfaisante, le gouvernement a conféré longuement avec la collectivité de Canadiens d'origine japonaise et son groupe le plus représentatif, la National Association of Japanese Canadians (NAJC).

La NAJC a d'abord demandé qu'on reconnaisse officiellement les injustices subies par les Canadiens d'origine japonaise. Le secrétaire d'État, l'honorable D. Crombie, s'est conformé à cette demande en promettant que la Chambre des communes le reconnaîtrait effectivement.

L'Association a également exigé l'assurance que des incidents de cette nature ne se reproduiraient plus jamais. Le 26 juin, le ministre de la Défense nationale, l'honorable P. Beatty, a présenté le projet de loi C-76 à la Chambre des communes. Ce projet de loi, lorsqu'il sera adopté, remplacera la Loi sur les mesures de guerre qui offrira de meilleures solutions pour faire face aux situations d'urgence nationale.

En outre, le gouvernement a offert de créer un fonds civique de 12 millions de dollars qui serait géré par des représentants des diverses collectivités de Canadiens d'origine japonaise dans tout le pays. La NAJC a rejeté cette offre et a exigé qu'on fasse des paiements individuels, quelle que soit la perte subie ou du besoin. Cela dépasserait 400 millions de dollars en tout. Le gouvernement ne considère pas cette solution comme équitable, pour des raisons qui ont été expliquées en détail à l'organisation.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LE SIDA—LA VENTE DE L'AZT AU CANADA

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, le 19 novembre, l'honorable Stanley Haidasz a posé une question concernant la santé et le bien-être—le SIDA—la vente de l'AZT au Canada.

(La réponse suit:)

Le médicament AZT est disponible au Canada depuis le 4 novembre 1986 pour le traitement des patients atteints du SIDA et qui souffrent d'une grave carence de cellules T-4. Cet arrangement a été facilité par le gouvernement fédéral et en particulier par l'octroi d'une aide de plus de 1 million de dollars pour des essais cliniques du médicament. En outre, le gouvernement fédéral partage le coût de l'AZT, soit environ 12 000\$ par patient par année, avec les provinces, aux termes des ententes fédérales-provinciales concernant le financement des services sociaux et de santé.

Il n'est pas question d'approuver sans restriction l'utilisation de l'AZT. Le médicament a de très graves effets secondaires et il est essentiel d'exercer une surveillance attentive des patients. Le meilleur moyen d'obtenir ce résultat est de continuer à permettre l'utilisation de ce médicament de façon expérimentale seulement.

LA SOCIÉTÉ AIR CANADA

LE CONFLIT DE TRAVAIL—LA SITUATION ACTUELLE

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, le 8 décembre, l'honorable Hazen Argue a posé une question concernant le règlement du conflit entre Air Canada et l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale.

(La réponse suit:)

Le 7 décembre, le ministre du Travail a envoyé des télex à Air Canada et au syndicat afin de les presser de reprendre les négociations; le ministre a agi de sa propre initiative sans en avoir discuté auparavant avec l'une ou l'autre des parties. Les télex ont été envoyés aux parties à quelques minutes d'intervalle. Dans le cas du syndicat, le